

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Stéphane VALLI, Bruno FOREL, Colette BOEX, Mélanie LECOURT, Aline WATT CHEVALLIER, Laurent FAVRE, Jean-Pierre MERMIN, Christelle ITNAC, René CARME.

Délégués suppléants :

Nadège SAPORITO, Danielle ANDREOLI GRILLET, Claude SERVOZ.

Déléguée ayant donné pouvoir :

Silvia IUNCKER-GOMEZ.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Sonia PAUZE, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : BUS AGILE / APPROBATION DU PLAN DE COMMUNICATION PHASE PILOTE

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Syndical que plusieurs actions de communication vont être menées pour faire connaître et expliquer l'évolution des lignes de bus qui aura lieu cet automne. Pour rappel, il s'agit d'intégrer dans les lignes régulières de bus à la fois des arrêts fixes et d'autres sur demande. Il s'agit d'appliquer le concept "bus agile" sur notre réseau.

Le plan de communication détaille les actions envisagées pour atteindre 3 objectifs : informer les usagers actuels, faire connaître nos services de bus et leurs évolutions auprès des habitants qui ne les utilisent pas encore, informer et expliquer ces évolutions auprès des publics dits vulnérables.

Le plan de communication est présenté dans les rapports annexés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour) :

- Approuve le plan de communication "agilification du réseau" joint à la présente délibération ;

N°2024-07-09/15

- Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le Président, Stéphane VALLI</p> <p>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p>	<p>La Secrétaire de séance Aline WATT CHEVALLIER</p> 
--	---

D.G.S.